

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 164

MONTRÉAL, LE JEUDI 24 JUILLET 1997

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Un couvre-feu pour les petits Français

Toute la France est d'accord. Il est normal que les policiers reconduisent chez eux les jeunes de moins de 12 ans qui traînent dans les rues après minuit. Mais est-il pour autant nécessaire de décréter le couvre-feu? Quand le Vaucluse se prend pour le Texas.

« Les enfants ne sont pas des chiens! » C'est sur ce ton résolu que la ministre française déléguée à l'enseignement scolaire, Ségolène Royal, a accueilli l'initiative des maires de plusieurs villes françaises visant à forcer les policiers à reconduire chez eux les enfants de moins de 12 ans qui traînent seuls dans les rues après minuit. En cette période de vide médiatique, pour cause de vacances politiques, les arrêtés municipaux de quatre villes françaises défraient la manchette et suscitent des polémiques dans tout le pays.

A 11 kilomètres d'Avignon, la paisible petite ville de Sorgues applique depuis 36 heures le couvre-feu. Un arrêté municipal oblige les policiers à ramener à la maison les enfants de moins de 12 ans qui circulent seuls la nuit. Aucun petit noctambule n'a encore été ramassé et, si la chose survenait, elle serait, dit-on, exceptionnelle.

Cela n'a pas empêché plusieurs autres villes françaises de communier avec cette frénésie soudaine.

A Dreux, d'où origine le mouvement, le maire (de droite) a lui aussi été forcé, sans qu'on sache vraiment pourquoi, les policiers à agir. Sauf que le tribunal a suspendu l'application de l'arrêté. Devant la publicité faite à ces mesures, d'autres municipalités comme Aulnay-sous-Bois et Gien ont décidé d'emboîter le pas.

Comme toujours, en France, l'initiative soulève la polémique. « Épouvantable », s'écrie la gauche par la bouche de Ségolène Royal. « Plutôt que de prendre des arrêtés d'interdictions, certains maires feraient mieux de se demander pourquoi certains enfants sont seuls dans la rue la nuit », dit la ministre, qui compare la législation à celles qui concernent le ramassage des chiens la nuit. Sa collègue de l'Emploi, Martine Aubry, a dénoncé cette restriction « excessive » des « libertés des citoyens ».

A droite, c'est le silence. Mais on a vu le très libéral Alain Madelin, opposant pourtant acharné à l'interventionnisme étatique français, trouver ces règlements plutôt sympathiques.

A tort ou à raison, les communautés d'immigrants se sont immédiatement senties visées. On en voudrait surtout aux familles nombreuses, souvent d'origine étrangère et dont le tiers vit sous le seuil de la pauvreté. Les enfants des banlieues pauvres passent plus souvent que les autres une partie de l'été dans les rues. Peut-être certains maires se sont-ils soudain crus à Chicago ou Washington, oubliant que la France remporte malgré tout le championnat toutes catégories des colonies de vacances.

Car, ce qui étonne surtout dans ces mesures visiblement inspirées de ce qui se passe dans certains États américains, c'est leur incohérence. Pourquoi ne faudrait-il protéger les enfants qu'entre minuit et 6h du matin? Et pourquoi seulement les moins de 12 ans? A 13 ans, peut-on se balader impunément à 4h du matin?

La loi fait déjà un devoir aux policiers — comme à tous les citoyens — de secourir les jeunes en difficulté, quelle que soit l'heure. Les policiers l'ont rappelé par l'intermédiaire d'un de leurs syndicats. « Nous n'ignorons ni les règlements, ni les textes concernant la protection des mineurs, ni la conduite à tenir », expliquait le Syndicat national des policiers en tenue. De toute façon, une partie insignifiante de la criminalité est attribuable aux enfants. Depuis que les projecteurs sont braqués sur eux, personne n'a pu citer de cas probants justifiant ces mesures exceptionnelles.

Difficile de savoir ce qui motive vraiment ces maires qui semblent avoir découvert un grave problème social sans pour autant en trouver la solution. Peut-être quelques-uns ont-ils tout simplement mal digéré leur dernier voyage dans l'Arkansas.

Mais on peut aussi penser que la publicité que suscite leur action y est pour beaucoup. En France, comme au Québec, le vide médiatique de la période estivale est devenu l'enjeu d'une petite guerre. Il offre, chaque année, la chance aux groupes les plus marginaux et les plus radicaux qui savent s'y prendre de faire enfin parler d'eux.

L'an dernier, on avait agité l'épouvantail des clochards. Plusieurs villes du sud de la France, où le Front national est influent, avaient interdit la mendicité dans les rues. L'effet pratique fut à peu près nul. Mais l'écho suscitait certainement conforté les élus en question. C'est maintenant au tour des enfants de moins de 12 ans.

MÉTÉO

Montréal Ensoleillé. Max: 26 Min: 15	Québec Ensoleillé. Max: 26 Min: 13
--	--

Détails, page B 4

INDEX

Agenda..... B 6	Le monde..... A 5
Annonces..... B 4	Les sports..... B 5
Avis publics..... B 4	Montréal..... A 3
Culture..... B 8	Mots croisés... B 4
Économie..... B 2	Télévision..... B 7
Éditorial..... A 6	

www.ledevoir.com

ÉCONOMIE

Feu vert européen à la fusion Boeing-McDonnell Douglas, page B 4



LE MONDE

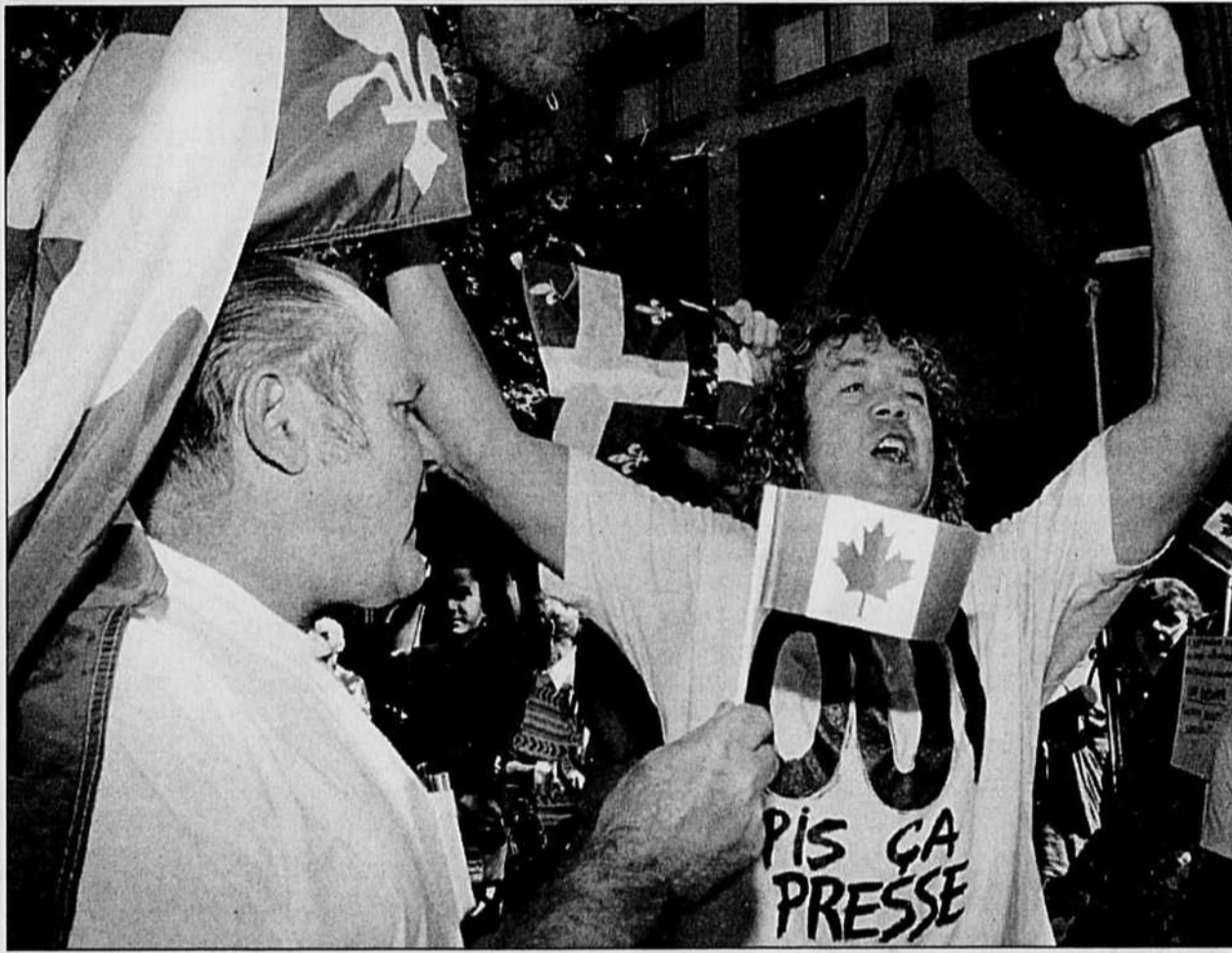
Le plan anglo-irlandais de désarmement est rejeté, page A 5



LES ACTUALITÉS

L'UMQ tentera de refaire l'unité contre Québec, page A 2

«Quatre mots simples et percutants»



JACQUES BOISSINOT PRESSE CANADIENNE
En présence notamment du vice-premier ministre Bernard Landry et du représentant du gouvernement français Philippe Séguin, la statue du général Charles de Gaulle a été inaugurée hier place Montcalm, devant les Plaines d'Abraham, sur fond de guerre de drapeaux entre souverainistes et fédéralistes.

Guerre de clans pour le général

La statue de Charles de Gaulle est inaugurée sous les applaudissements et les huées

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dans la controverse, et sous un mélange de huées et d'applaudissements, les autorités de la Ville de Québec, du gouvernement et des représentants de la France ont inauguré, hier, devant les Plaines d'Abraham, la statue commémorant la visite du général Charles de Gaulle, en 1967.

C'est lors de ce voyage que, le 24 juillet, au balcon de l'hôtel de ville de Montréal, le président de la République française avait secoué l'opinion publique canadienne en déclarant son «Vive le Québec libre», quatre mots, un cri, qui résonnent encore aujourd'hui et qui sont perçus comme ayant été un stimulant de la montée du mouvement souverainiste québécois.

«Ces quatre mots», disait hier l'ancien premier ministre

français, Pierre Messmer, ces quatre mots simples et percutants qui réaffirment un principe universel et incontestable, le droit inaliénable des peuples à disposer d'eux-mêmes.»

La statue de bronze, réalisée par le sculpteur Fabien Pagé, de Donnacona, représente le général de Gaulle en uniforme, tel qu'il est apparu à sa descente du croiseur Le Colbert le 23 juillet 1967, ancré à l'Anse-aux-Foulons, et s'élève face aux Plaines d'Abraham, où l'armée française a subi, en 1759, une défaite aux mains des Anglais qui devait, comme on le sait, changer le cours de notre Histoire.

Derrière l'homme de bronze, avant même que son effigie ne soit dévoilée, un groupe de manifestants, brandis-

VOIR PAGE A 8: GÉNÉRAL

■ Lire autres textes en page Idées

Nouvelle saignée à Vision Montréal

Deux autres conseillers claquent la porte: Bourque perd sa majorité

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Le vent tournera ce matin au conseil municipal de Montréal: avec la démission, aujourd'hui, du conseiller de Vision Montréal Germain Prigent jumelée à celle, hier, de son collègue Robert Gagnon, le parti au pouvoir sera désormais minoritaire.

Le maire de Montréal, Pierre Bourque, attristé du départ de Robert Gagnon, réitère son intention de terminer son mandat. «[La] relation de confiance et de solidarité, de même que le respect de la ligne de parti sont importants au sein du caucus d'un parti politique, et c'est à ces conditions qu'une équipe peut travailler en toute collégialité.»

Le décompte se poursuit donc au sein du caucus de Vision Montréal, qui n'aura plus aujourd'hui que 24 conseillers pour le représenter au conseil municipal contre 27 à l'opposition — 15 d'entre eux étant des membres démissionnaires du parti du maire Bourque devenus indépendants.

Le départ de Robert Gagnon, conseiller d'Émard, et celui ce matin de Germain Prigent s'ajoutent à ceux de

VOIR PAGE A 8: SAIGNÉE

■ Bourque n'a plus d'autres armes que sa cote de popularité, estime la mairesse Andrée Boucher, page A 3

Le quart des hôpitaux fermeront à Toronto

Le gouvernement assure que les soins de santé n'en souffriront pas

PRESSE CANADIENNE

Toronto — Toronto perdra le quart de ses hôpitaux. Le plan de compression, annoncé hier par la Commission de restructuration des services de santé de l'Ontario (CRSS), prévoit la fermeture de 11 centres hospitaliers sur 44 et la conversion de trois établissements de santé à d'autres fins.

C'est une fermeture de plus et une conversion de plus que ce qu'avait recommandé la commission dans un rapport préliminaire, en mars dernier. La commission a reçu pour mandat du gouvernement conservateur de réorganiser les services hospitaliers à travers la province.

VOIR PAGE A 8: TORONTO

À la recherche des descendants des victimes de l'Holocauste

La levée du secret suisse lance une course à travers l'histoire

Le Congrès juif mondial salue «ce premier pas»

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Depuis la levée du secret bancaire sur les fonds juifs en déshérence et le dévoilement, hier matin, dans des quotidiens du monde entier, des noms de 2000 détenteurs de comptes dormants dans

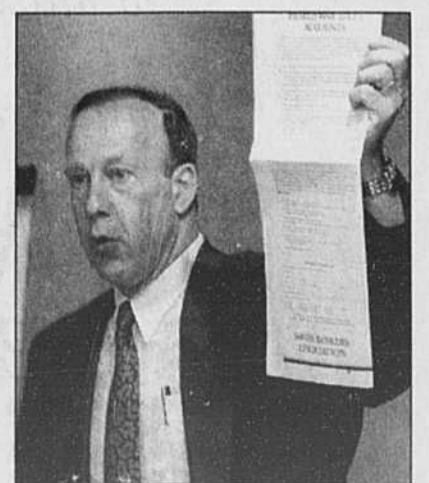
les banques suisses depuis la Deuxième Guerre mondiale, une véritable course à travers l'histoire s'est amorcée aux quatre coins de la planète pour retrouver les descendants de ces personnes, dont plusieurs ont péri dans l'Holocauste.

Levant pour la première fois son sacro-saint secret bancaire, l'Association suisse des banquiers (ASB) a fait

publier hier dans une soixantaine de journaux de 27 pays et sur un site Internet une liste contenant 1872 noms de détenteurs de comptes non réclamés depuis le 9 mai 1945, ou de personnes ayant une procuration sur ces comptes.

Parmi les noms de cette liste, on

VOIR PAGE A 8: SECRET



ANDY MUELLER REUTERS
À Zurich, Georg Kray, président de l'Association suisse des banquiers, tient une liste de quelque 2000 détenteurs de comptes dormants depuis la Deuxième Guerre mondiale.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

EN BREF

La police aurait découvert le cadavre d'Andrew Cunanan

Miami Beach (AFP) — Un cadavre a été découvert dans la maison flottante de Miami, prise d'assaut hier par un groupe des forces spéciales de la police de la ville, a indiqué en soirée le chef de la police de Miami Beach, Richard Barreto. La cause de la mort pourrait être un suicide, a ajouté Richard Barreto, selon des premières informations. Selon des sources policières citées par la radio ABC News et par la chaîne locale de TV, NBC, le corps retrouvé correspondrait à celui d'Andrew Cunanan, le seul suspect dans l'affaire du meurtre de Gianni Versace, survenu le 15 juillet dernier, et qui est également recherché pour quatre autres meurtres.

Joseph O'Dell a été exécuté

Washington (AFP) — Joseph O'Dell, un condamné à mort américain pour lequel s'étaient mobilisés l'Italie et plusieurs personnalités internationales, a été exécuté hier soir à la prison de Greenville, en Virginie. Il est mort par injection létale à 21h16, après avoir réaffirmé son innocence et déclaré que mercredi avait été «le jour le plus heureux de sa vie» pour s'être marié à la prison. Joseph O'Dell, 55 ans, avait toujours affirmé son innocence dans le meurtre d'une secrétaire pour lequel il avait été condamné à mort en 1986. Mais en refusant hier de commuer sa peine, le gouverneur de Virginie George Allen avait souligné «la montagne d'éléments» prouvant sa culpabilité. «Gouverneur Allen, vous tuez un innocent», a déclaré O'Dell avant de mourir. Le condamné, qui avait écrit au pape de l'aider de ses prières, avait suscité une intense mobilisation en Italie, pays fer de lance dans la lutte contre la peine de mort. Les plus hauts dirigeants politiques, dont le président Oscar Luigi Scalfaro, le président du Conseil Romano Prodi et le ministre des Affaires étrangères Lamberto Dini avaient demandé la clémence. Le pape Jean Paul II, mère Teresa et le Parlement européen étaient également intervenus. Joseph O'Dell, déjà condamné pour meurtre et braquage, avait été condamné à mort pour le viol et le meurtre d'une secrétaire, Helen Scharner à la sortie d'un bar de Virginia Beach en 1986.

Les Hell's emménagent

Red Deer, Alberta (PC) — Les Hell's Angels viennent officiellement de s'installer en Alberta avec l'incorporation, hier, des Grim Reapers et, selon les experts, ce n'est qu'une question de temps avant que la plus puissante bande de motards au Canada n'étende ses ailes sur tout le pays. Quelque 300 motards venus des quatre coins du pays ont, avec force libations, célébré l'événement dans un hôtel de Red Deer la nuit dernière. Leur porte-parole, Rick Ciarniello, membre du chapitre de Vancouver, a confirmé la prise de contrôle du gang local. «Ils veulent prendre le contrôle du pays», a confié hier le sergent d'état-major Jean-Pierre Lévesque, spécialiste des gangs criminels à la GRC. L'Alberta devient donc la quatrième province investie par les tristement célèbres motards.

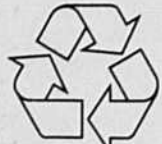
Charlebois passe aux aveux

(PC) — L'auteur-compositeur-interprète et homme d'affaires Robert Charlebois a confirmé hier qu'il s'est fait arrêter à un barrage policier dans la nuit de lundi à Montréal et qu'il a subi un alcootest dont le résultat était supérieur à la limite permise. Dans un communiqué transmis hier en début de soirée, Robert Charlebois explique son geste par le fait qu'il était à proximité de son domicile et qu'il a cru, à tort, pouvoir conduire son véhicule.

RECTIFICATIF

Erreur sur le nom

Une malencontreuse erreur s'est glissée hier dans l'article en page 2 intitulé «De Gaulle s'était adressé aux Québécois dès 1940». Le correspondant de l'ORTF qui était à Montréal dans les années soixante s'appelle Pierre-Louis Mallen et non pas Pierre-Louis Mullen, comme il était indiqué. C'est lui qui a apporté les nouvelles précisions sur la démarche et sur les préparatifs du voyage du général de Gaulle au Québec en 1967. Nos excuses.



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

GÉNÉRAL

«Plus on vole haut, plus on paraît petit à ceux qui ne savent pas voler»

SUIITE DE LA PAGE 1

sant des drapeaux du Canada, s'était installé, perturbant bruyamment le déroulement de la cérémonie. L'alimentation électrique a été coupée; un câble a été sectionné au couteau, ce qui a retardé le déroulement des festivités.

«Le fou à L'Allier»

Les récriminations de la foule étaient multiples et incohérentes. Des anciens combattants reprochaient aux autorités d'élever une statue au général en oubliant de souligner la mort de milliers de soldats canadiens sur les champs de bataille européens durant la Seconde Guerre mondiale. Ils avaient planté des croix de bois sur le parterre et se tenaient au garde-à-vous, décorés de leurs médailles, entonnant l'hymne national canadien, pendant que les dignitaires prenaient la parole.

Galvanisés par l'animateur de radio André Arthur, qui n'hésite jamais à sombrer dans les bas-fonds de la démagogie pour mobiliser ses auditeurs contre l'État, contre le maire de Québec, contre la culture, contre les méchants séparatistes, plusieurs manifestants n'en voulaient guère au général, dont ils ne connaissent manifestement pas l'histoire, mais au coût de la statue (135 000 \$) ou à autre chose.

Les mécontents profitaient de l'événement pour jeter leur fiel sur le dos des «trous de cul séparatistes», du «fou à L'Allier», Jean-Paul, le maire de Québec, qui est en campagne électorale, du gouvernement du Québec qui «me donne moins que le fédéral pour ma pension», dit une manifestante qui distribuait de petits unifoliés, qui a refusé de s'identifier.

«De Gaulle, c'est un trou de cul», dit Ghislaine Kennedy, brandissant le drapeau du Canada. Qu'est-ce qu'il a fait pendant la guerre? 525 000 \$ pour ça [selon l'opposition à l'hôtel de ville de Québec, le coût de cette cérémonie atteindrait le demi-million]. Maudite gang de bouffons, ajouta-t-elle, de trous de cul, de mangeux de mardo. Une gang de séparatistes.»

«Les combattants de la liberté»

Bien qu'il bouillonnait sur sa chaise, avant de prendre la parole, le vice-premier ministre du Québec, Bernard Landry, fut bon prince. D'entrée de jeu, il a souligné le caractère démocratique de la manifestation qui se dé-

roulait dans son dos, devant plusieurs centaines de personnes rassemblées sur le site par curiosité, par admiration pour le général, par patriotisme ou pour protester. «Nous ne sommes pas d'accord avec leur message», dit-il. Mais nous, les combattants de la liberté, sommes prêts à nous battre pour leur permettre de l'exprimer.»

En l'absence du premier ministre Lucien Bouchard, un admirateur de De Gaulle, qui est en vacances en Californie avec sa famille, M. Landry a souligné la formidable contribution du général en faveur de «l'internationalisation de notre cause», celle de l'indépendance du Québec. Le cri du général, a-t-il fait valoir, c'était la reconnaissance que, comme l'a dit le premier ministre Robert Bourassa en 1991, le Québec est libre de choisir son destin. Aux yeux de M. Landry, le peuple du Québec, c'est inéluctable, a rendez-vous avec sa liberté.

Le président de la République française, Jacques Chirac, avait délégué pour le représenter à cette cérémonie Philippe Séguin, ancien président de l'Assemblée nationale, qui vient de prendre la tête du parti gaulliste en France, et du fait même de l'opposition parlementaire. M. Séguin a fait valoir que le message du général de Gaulle dépassait largement la politique mais était un «marche-pied pour atteindre l'histoire». Le cri de 1967 était «un pari sur les peuples». C'était «une leçon de liberté au monde», pas seulement la liberté individuelle, dit M. Séguin, mais «la liberté collective des nations qui ont le droit à la maîtrise de leur destinée».

La foule de manifestants, bruyante, ne pouvait être ignorée. Aussi M. Séguin eut-il cette phrase à leur intention, citant Nietzsche: «Plus on vole haut, plus on paraît petit à ceux qui ne savent pas voler.»

«Des barrières de papier»

Le représentant de la France, ainsi que celui de l'Institut Charles-de-Gaulle, Pierre Messmer, se sont bien défendus de vouloir s'ingérer dans les affaires internes du Canada et du Québec. Des manifestants brandissant d'ailleurs des pancartes rejetant «le colonialisme français».

Mais M. Messmer n'a pu s'empêcher de décocher cette flèche, qui peut aisément être interprétée comme une allusion au renvoi fédéral en Cour suprême sur la légalité d'une sé-

cession unilatérale du Québec: «Les arguments de droit invoqués pour faire obstacle à la volonté populaire ne sont que des barrières de papier, autant en emporter le vent».

Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, dont les sympathies souverainistes sont connues depuis 1980, a souligné l'apport du général de Gaulle dans l'articulation, le maintien et l'accélération de la coopération franco-québécoise, qui fut, selon lui, bénéfique au Québec. M. L'Allier ne s'est pas formalisé de la présence de manifestants, qui agissaient en toute démocratie. Mais il a fait remarquer que la ville de Québec n'avait pas trouvé le moyen, depuis quarante ans, de même nommer un lampadaire de la capitale du Québec en l'honneur du général, alors qu'une capitale est, justement, «un lieu de mémoire». Il a rappelé que, cet été, la ville de Québec a souligné, avec d'autres, le 150^e anniversaire de l'arrivée ici des Irlandais, et que ces manifestations n'avaient provoqué aucune hostilité.

L'ancien premier ministre du Québec, Jacques Parizeau, assistait à l'événement. Il s'est borné à dire que ce jour était «un beau jour». Pourquoi? Parce que, a-t-il observé à partir d'un vox-pop publié dans le *Journal de Montréal* de mardi, de Gaulle stimule les jeunes, même ceux qui n'étaient pas nés en 1967. «Aujourd'hui, dit-il, c'est la démonstration que de Gaulle fait autant partie de notre avenir que de notre passé.»

«Ça prouve une chose»

À l'issue de la réunion du caucus libéral qui avait lieu hier à Ottawa, Stéphane Dion, ministre des Affaires intergouvernementales, a critiqué la façon dont ont été organisées les célébrations par le gouvernement péquiste. «Il est dommage qu'un personnage aussi grand dans l'histoire de ce siècle, le général de Gaulle, soit célébré au Québec d'une façon qui divise les Québécois. Il aurait fallu éviter ça. Une façon de l'éviter aurait été, par exemple, de célébrer tous ses voyages au Québec, notamment le premier où il a dit que le Canada est un pays courageux et bien-aimé.»

Le premier ministre Chrétien, moqueur, a noté pour sa part qu'il n'avait pas été invité. «Ça prouve une chose. C'était controversé il y a 30 ans, ce n'est encore aujourd'hui. Les problèmes internes du Canada appartiennent aux autorités canadiennes», dit-il, avant de se réjouir du tourisme français.

SAIGNÉE «L'administration Bourque est incapable d'inspirer la confiance»

SUIITE DE LA PAGE 1

quatre autres membres du parti, la semaine dernière. C'est le mode de gestion du dossier de l'hippodrome qui constitue l'élément déclencheur de la décision de M. Gagnon, à l'instar de ses collègues d'ailleurs.

Accompagné du conseiller indépendant Pierre Gagnier, lequel claquait la porte vendredi dernier, Robert Gagnon a affirmé hier que les lacunes de son chef quant à ses capacités de rassembleur expliquaient grandement sa décision de quitter le parti. «Lors de chacune des périodes de crise que nous avons vécues, on ne sent jamais les choses venir, a expliqué M. Gagnon, qui est l'un des membres fondateurs de Vision Montréal. On fait toujours des caucus en urgence, le maire prend d'importantes décisions en pleine période estivale, ça n'a pas d'allure. On n'est pas là pour gérer les crises.»

«L'inhabileté de gestion du maire» provoque cette succession de crises, et celle de Blue Bonnets ne saurait être la dernière, estime M. Gagnon. «L'administration Bourque est incapable d'inspirer la confiance et de rassembler les intervenants pour les différents dossiers et est tout aussi incapable de communiquer ses projets et ses idéaux.»

Le conseiller Robert Gagnon, anciennement directeur

général de la Caisse populaire de Saint-Henri, est l'un des suspects dans une affaire de fraude commerciale. Le service de police de la Communauté urbaine mène une enquête dans le dossier de la caisse de Saint-Henri à la suite d'une plainte déposée par la Fédération des caisses de Montréal et de l'Ouest-du-Québec.

Le conseiller a d'abord rencontré Pierre Bourque mardi pour lui faire part de ses inquiétudes quant à la manière de gérer des dossiers aussi importants que celui de l'hippodrome et l'a vu de nouveau hier matin, cette fois pour lui annoncer que sa décision était prise de quitter le parti. «Je trouve triste de voir que nous ayons eu 38 conseillers au départ et que le parti n'en ait plus que 25. En trois ans, ce n'est pas raisonnable. Ça aurait pu arriver avec l'usure du pouvoir, mais l'usure est bien trop rapide.»

La nouvelle composition du conseil, qui pourrait encore changer de visage au cours des prochains jours puisque des rumeurs concernant d'autres départs possibles circulent encore, s'établit donc ainsi: le parti au pouvoir, Vision Montréal, avec 24 conseillers, excluant le maire. Les rangs de l'opposition comptent désormais 27 personnes, dont sept conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), 18 indépendants (15 d'entre eux démissionnaires de Vision Montréal) et deux de la Coalition démocratique-Montréal écologique.

Le passage de l'hippodrome aux mains de la Société de promotion pour l'industrie des courses de chevaux (SPICC) se calculera donc non seulement en millions de dollars mais également en démissions. Cinq conseillers de Vision Montréal ont quitté le parti auquel ils avaient adhéré à cause de la façon dont le maire Bourque a orchestré cette transaction. Pierre Gagnier, Jacques Charbonneau, Serge-Éric Bélanger et Marie Lebeau contestaient eux aussi le bien-fondé de l'entente que le maire Bourque a négociée avec le gouvernement, s'insurgeant contre le fait qu'il ait omis de consulter son équipe.

Robert Gagnon croit que le fait que l'administration du maire Bourque soit désormais minoritaire ne modifiera pas considérablement la tenue des assemblées municipales. «Nous allons essayer de critiquer les dossiers tout en conservant la même vision d'ensemble. Ça ne pourra que bonifier la démarche et obliger le conseil à la plus grande transparence.»

Pierre Gagnier a par ailleurs expliqué que le chef de l'opposition, Thérèse Daviau, faisait circuler une lettre afin de s'assurer la participation minimale requise pour la tenue d'une assemblée spéciale, début août. À l'ordre du jour, la transaction entourant la vente de l'hippodrome.

SECRET Une douzaine de personnes seraient touchées au Canada

SUIITE DE LA PAGE 1

note quatre noms de détenteurs domiciliés à l'époque au Canada, mais la grande majorité des détenteurs provenaient de Suisse, d'Allemagne et de France. Selon la liste de l'ASB, Marius et Maria Carrel, Jeanne Chamelet de Montréal et Emilie Denney de Winnipeg auraient tous déclaré à l'époque résider au Canada.

Retour vers le passé

Une vieille dame de 90 ans née en Suisse mais vivant à Winnipeg depuis 1908, portant le même nom que celui d'Emilie Denney, a d'ailleurs eu la surprise de sa vie en recevant hier les appels de plus d'une vingtaine de reporters. «Mon nom est Emilie Denney, mais mon nom de jeune fille est Sumy. Je ne suis au courant de rien. Tout ce que je sais, c'est qu'il y a deux comptes en Suisse qui appartiennent à un de mes oncles mort en 1952. À l'époque, on m'avait appelée. Je suis surprise. Je ne sais même pas s'il s'agit de moi», a dit la vieille dame, visiblement déboussolée par cette marée médiatique.

L'Association suisse des banquiers a confié à la firme Ernts & Young le mandat de recevoir les réclamations des descendants de tous ces détenteurs de comptes dormants. À New York, en fin d'après-midi, on avait déjà reçu plus de 700 appels de personnes pensant avoir un lien familial avec ces détenteurs et 600 ont demandé à remplir un formulaire de réclamation.

«Nous ne savons pas encore combien de gens ont appelé nos bureaux en Israël, en Suisse, en Hongrie et en Australie. Toutes ces informations seront compilées demain à notre bureau principal en Suisse», a indiqué hier Michael Freitag, porte-parole pour l'ASB.

Revendiquée depuis des lustres par les survivants de l'Holocauste et les organisations juives qui accusaient les banques suisses de retenir et même d'avoir liquidé après la guerre les avoirs des Juifs ayant fui ou péri, cette publication a été accueillie avec soulagement hier. «Ce n'est pas juste une question monétaire, c'est aussi une façon de rendre justice à l'histoire et aux victimes de l'Holocauste», a souligné hier Jack Jedwab, directeur général du Congrès juif canadien, section Québec.

Ce dernier a dit ignorer combien de personnes se trouvant au Canada pourraient être des descendants de ces détenteurs de comptes, auxquels on n'a pas touché depuis 52 ans. «Nous saurons cela dans les prochains jours, quand les gens feront leurs réclamations. D'après nos informations, nous pensons qu'une douzaine de personnes au Canada ont des dossiers légitimes», a-t-il dit.

Chose certaine, il ne sera pas facile de retracer les descendants, plusieurs personnes ayant changé leur nom de famille et les survivants ayant fui dans plusieurs pays.

Au siège du Congrès juif mondial, à New York, dont le richissime président d'origine montrealaise Edgar Bronfman a multiplié les pressions pour en arriver à cette levée du secret bancaire, on se disait heureux «de ce premier pas».

«La plupart de ces gens ne sont plus vivants. Ce sont les descendants qui ont toujours été repoussés par les banques suisses. Tout ce que nous espérons, c'est que ces banques aient des exigences raisonnables pour accepter les requêtes des descendants», a affirmé hier Mme Moritz, la secrétaire d'Israël Singer, secrétaire du Congrès juif mondial.

Selon Mme Moritz, les banques suisses avaient fait preuve d'une insouciance désolante en réclamant des descendants un acte de décès pour prouver hors de tout doute la mort de leurs parents, dont plusieurs avaient

TORONTO

Les fermetures entraîneront des économies de 470 millions

SUIITE DE LA PAGE 1

Ces recommandations préliminaires avaient perturbé le fonctionnement de certains hôpitaux: des médecins ont commencé à désertir les établissements visés par les fermetures et des dirigeants d'hôpitaux ont tenté des poursuites dans l'espoir de maintenir leur établissement ouvert.

La commission n'entendra aucun appel et le gouvernement a déjà fait savoir qu'il entend se conformer aux recommandations de la commission. Les fermetures de Toronto sont censées permettre des économies de 470 millions de dollars.

En conférence de presse, hier, le président de la commission a justifié les fermetures d'hôpitaux en disant qu'elles permettraient d'améliorer les soins de santé offerts aux femmes, aux sidéens, aux enfants, aux personnes âgées et aux personnes souffrant de maladie mentale. Duncan Sinclair a ajouté que les patients ne seraient pas pénalisés par les fermetures.

La commission indépendante procède depuis plus d'un an à des fermetures et à des fusions d'hôpitaux à travers la province. À ce jour, elle a recommandé la fermeture de 25 hôpitaux dans six villes différentes, dont celui de Montfort, à Ottawa, le seul hôpital ontarien à offrir des services complets en français. La recommandation de fermer cet établissement a été vivement critiquée par de nombreuses personnalités, dont le premier ministre canadien Jean Chrétien et le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard.

Le sort de Montfort et de trois autres hôpitaux de la région d'Ottawa sera connu le mois prochain.

Plusieurs opposants au projet de restructuration soutiennent que la commission va trop vite et déplorent particulièrement les fermetures projetées d'hôpitaux offrant des services uniques, comme le Women's College Hospital, spécialisé dans les grossesses à risques élevés, le cancer du sein et la dermatologie. Certains, comme le Pembroke Civic Hospital, ont porté leur cause devant les tribunaux, et d'autres, comme le Women's College Hospital de Toronto, songent à faire de même.

Le Curé de la métropole.